



**Chers Parents et Tuteurs,
En raison de l'ordonnance du gouvernement du Land de Basse-Saxe, nous
devons attirer votre attention sur les consignes suivantes :**

Réglementation relative au droit de visite

- Seules deux personnes de référence fixes par patient sont autorisées dans l'établissement et elles sont nommément désignées. Étant donné que seule l'une de ces personnes peut rester au chevet du patient, les deux personnes de référence peuvent s'alterner. Dans les cas médicaux particuliers, une solution individuelle est permise.
- Les deux personnes doivent être fermement désignées, un changement de la seconde personne de référence n'est pas possible. Si l'une des personnes passe la nuit auprès de son enfant, celle-ci reçoit un bracelet ; sinon, les personnes accompagnatrices reçoivent une carte d'accès grise qu'elles doivent présenter à l'entrée de la clinique. Veuillez avoir votre carte d'identité ou un autre document à portée de main.
- Toutes les autres personnes – également la fratrie – NE peuvent PAS être admises en raison des règles de distanciation. Les nourrissons devant être allaités constituent la seule exception.
- À l'exception du patient, toute personne doit remplir un formulaire de documentation rose à l'entrée. Veuillez avoir le formulaire de documentation à portée de main pour la durée de votre séjour dans l'établissement et ne le remettre qu'au moment où vous quittez l'établissement. Après avoir vous être inscrit(e) au centre ambulatoire et au centre d'accueil, veuillez vous rendre directement au service en question et veuillez vous annoncer à la réception du service.

Port du masque obligatoire

- Toutes les personnes doivent en permanence porter un masque à l'hôpital, également dans les chambres des patients. Le masque ne peut être retiré que pour dormir et manger.
- Les masques en tissu sont autorisés lorsqu'ils ne sont pas humidifiés et qu'ils sont propres et couvrent complètement le nez et la bouche. Des foulards et des écharpes ne sont pas autorisés !

Veillez observer les règles d'hygiène générales

- Avant d'entrer à l'hôpital et avant d'entrer dans la chambre du patient, veuillez vous désinfecter les mains. Il en va de même lorsque vous quittez la chambre du patient et l'hôpital.
- Veuillez observer la distance minimum de 1,5 m.
- Le port de propres gants n'est pas autorisé, étant donné qu'il s'oppose à une désinfection des mains adéquate.
- Respectez l'étiquette en matière de toux et d'éternuement (toussez et éternuez dans le pli du coude).

français